



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique concernant **la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec création du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du lundi 22 septembre 2025 - 8h30 au mercredi 22 octobre 2025 inclus – 17h30**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le Site Patrimonial Remarquable a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, architectural, urbain, archéologique et paysager du territoire. Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine en est l'outil de gestion ; un document pédagogique pour les habitants et les porteurs de projets.

Monsieur Michel CERISIER a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Melun et Monsieur Christian HANNEZO a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

**Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme à l'Hôtel de Ville (16 Rue Paul Doumer), pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le samedi 18 octobre de 9h00 à 12h00.**

**Les pièces du dossier et un registre d'enquête numérique seront également disponibles durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/site-patrimonial-remarquable>.**

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, par demande écrite auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville sis 16, rue Paul Doumer 77000 MELUN, pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Par écrit sur le registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et mis à disposition en mairie au service urbanisme – 16, rue Paul Doumer 77000 MELUN ;
- Par courriel à l'adresse suivante : [site-patrimonial-remarquable@mail.registre-numerique.fr](mailto:site-patrimonial-remarquable@mail.registre-numerique.fr) ;
- Par voie postale, par courrier adressé à l'attention du Commissaire enquêteur, en mairie de Melun, siège de l'enquête publique, sise 16, rue Paul Doumer 77000 MELUN ;
- Par voie numérique sur le registre d'enquête publique suivante : <https://www.registre-numerique.fr/site-patrimonial-remarquable>.

Toute observation, proposition ou contre-proposition transmise après la clôture de l'enquête publique ne pourra être prise en considération.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Melun – service urbanisme, aux dates et heures suivantes :**

- **Le vendredi 26 septembre 2025 de 14h30 à 17h30 ;**
- **Le lundi 06 octobre 2025 de 14h30 à 17h30 ;**
- **Le samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 22 octobre 2025 de 14h30 à 17h30.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Melun pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet [www.ville-melun.fr](http://www.ville-melun.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet révisé du Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec création du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sera soumis à l'accord du Préfet de Région puis sera adopté par délibération du Conseil municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du chargé de mission Urbanisme et Planification au service Urbanisme de la mairie de Melun.

